

MINISTÈRE DES ARMÉES

DGA DIRECTION GÉNÉRALE		Rapport	Titre Référence	Rapport d'essais RP/20-6035/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1		
	DE L'ARMEMENT			Intitulé	COVID-19 masques	
DIR	RECTION TI	ECHNIQUE	Prestation	Référence	2000305	
				Destinataire	DECOFRANCE	
DGA MAITRISE NRBC LE BOUCHET 5, RUE LAVOISIER 91710 VERT LE PETIT téléphone: (33) 1 69 90 82 00 télécopie: (33) 1 64 93 52 66 Classification:			Essais réalisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, sous pilotage de la Direction générale des entreprises.			
X	Non protég		Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais, contacter dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr			
	Diffusion F	Restreinte el Industrie				
\vdash						
	Confidentiel Technologie Confidentiel Défense					
	Secret Défense					
	Spécial France					
	NATO					
<u> </u>	UEO (WEU)					
Remarques		Sans objet				
Composition du rapport		4 pages, dont 1	annexe			

Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires.

Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche).

<u>Avertissement</u> : les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.

	Original signé :	
COVID-19		Ingénieur général de l'armement
Masque catégorie 1	Raymond Levet - Directeur de DGA Maîtrise NRBC	
Masque catégorie 2	Directed de	
		Date : 16 juin 2020

1. ECHANTILLONS TRANSMIS

Fournisseur	DECOFRANCE	
Date de réception des échantillons	06/05/2020	
Observations à réception	Sans objet	
Référence IFTH	2020-04-23-029_003	
Référence interne	MED-1676	

Référence fournisseur	MSQ MERCURY		
Référence fiche produit			
Description des échantillons livrés	Couches 1 et 2:100% polyester 220 g/m ² Lavé 10 fois		

2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

3. RESULTATS

Cas	d'usage	Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Carac	téristiques	Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m ⁻² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	Non mesuré	131
Efficacité de	Particules 3 µm	Non mesuré	91
protection aux aérosols	Particules 1 µm	Non mesuré	81
(en %)	Particules fines 0,2 µm	Non mesuré	Non mesuré

⁽¹⁾ Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

⁽²⁾ Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau du masque MSQ MERCURY lavé dix fois de la société DECOFRANCE présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection aux aérosols de 3 µm compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Il est rappelé que la DGA ne valide pas le design des masques.

Conformément à la note du 29 mars, pour éviter les fuites aux bords du masque, l'industriel doit vérifier que celui-ci permet un ajustement sur le visage avec une couverture du nez et du menton et qu'il ne possède pas de couture sagittale (verticale nez-bouche). Nous attirons également votre attention sur le fait que la mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Annexe descriptive des essais

Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm2.

Le débit surfacique d'air (litres m⁻².s⁻¹) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m⁻².s⁻¹.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{c_{aval}}{c_{amont}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration des particules de diamètre 3 μ m émises de :

Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)

Efficacité > 90%

 Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)

Efficacité > 70%

Remarque: L'efficacité de filtration n'est mesurée que si la perméabilité à l'air est supérieure à 96 L.m⁻².s⁻¹